ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG
GRAND EST

LETTRE D'INFORMATION ORANGE SANGUINE

Visite du site de Charleville-Mézières

La **CFDT** était sur votre site le **17 avril**, merci de votre accueil nous avons pu parler de différentes problématiques comme l'accord restauration, les remplacements inopinés, ainsi que vos conditions de travail.

Les discussions étaient enrichissantes. Merci encore pour votre participation active et votre ouverture lors de notre visite.

Un grand merci à vous !

Sommaire

- **Actualités régionales**
  - Formation SSCT des élus CFDT
  - Suivi des locaux sur Hautepierre
  - Service de prélèvement Strasbourg Spielmann
- **Rappel de vos droits**
  - 1/10ème CP
  - Hotline HumanCare
  - Droit à la grève à l'EFS

Visite de site

Le tour de région de la **CFDT** continu !

Nous serons le **15 mai** sur le site de **Strasbourg Spielmann** et le site d'**Hautepierre**.

Nous serons là pour discuter avec vous alors n'hésitez pas à venir vers nous !

Cfdt:
ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG
GRAND EST

LETTRE D'INFORMATION ORANGE SANGUINE

Actualités régionales

Formation SSCT des élus CFDT

Santé Sécurité et Conditions de Travail

Vos élus **CFDT Grand Est** étaient en formation ssct du **24 mars** au **28 mars 2025** en présence de tous les élus **EFS CFDT de France** et les **DOM** .

Nous étions 100 participants à cette formation. Au cours de celle-ci nous avons pu consolider notre réseau syndical et approfondir nos connaissances afin de mieux défendre vos conditions de travail et vos droits.

Suivi des locaux sur Hautepierre

Depuis le dernier point sur les locaux d'Hautepierre à la réunion CSE de **décembre dernier**, il n'y a eu aucune amélioration.

Malgré plusieurs relances, une réunion avec le responsable de site et les HUS, ainsi que le cahier des charges re-transmis aux HUS et une lettre rédigée par le président M Pacoud, nous n'avons toujours aucun retour à ce jour.

Notre directeur régional est conscient que les HUS tentent de retarder les réponses et qu'il ne peut plus leur accorder sa confiance. Il prévoit de mettre en place un plan B, la situation ne pouvant perdurer.

LETTRE ORANGE SANGUINE D'INFORMATION

Service de prélèvement Strasbourg Spielmann

Suite à la réception de lettres anonymes adressées au directeur régional Grand Est, concernant le service de prélèvement Strasbourg Spielmann depuis juin dernier, une **enquête administrative** a été menée en **janvier 2025**.

L'enquête étant achevée, le rapport, quant à lui, demeure **confidentiel**.

Le bureau de la responsable du service de prélèvement a également été vandalisé à deux reprises.

↳ Par mesure de précaution une **caméra** a été installée dans le couloir du rez-de-chaussée menant à son bureau. Une **plainte** a également été déposée au commissariat.

La responsable du service étant en **arrêt maladie** le directeur ne veut pas élaborer un plan d'action sans cette dernière et souhaite **attendre son retour**.

↳ La **CFDT** a demandé des précisions concernant ce point. Nous partageons l'avis du directeur mais nous sommes perplexes sur la durée de cette démarche. En effet, nous ne savons **pas quand la responsable sera de retour** et il est compliqué de maintenir le service dans un contexte aussi tendu.

Le directeur est conscient de cette hypothèse et organisera une réunion avec le service en cas d'absence prolongée.

IMPORTANT

Si vous ressentez le moindre problème, mal être ou que vous souhaitez tout simplement parler de la situation n'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus **CFDT**.
Nous sommes disponible pour discuter avec vous.

Nous vous rappelons également qu'en cas d'agissement sexistes et/ou d'harcèlement sexuels vous pouvez vous rapprocher de la référente harcèlement Mme Christine St-ève.

Rappel de vos droits

1/10 ème CP

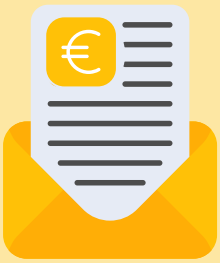

Sur la fiche de paie de Mai vous retrouverez peut être une ligne "**régularisation 10ème CP**".

Il s'agit souvent d'un **rattrapage des primes**, **revalorisation du point EFS**, **AI**, **EP**, **PI**, ... car dans le calcul du paiement des congés, la Direction ne peut pas anticiper les primes, les AI, ou la revalorisation du point EFS, tant que ces éléments n'ont pas encore été attribués.

En gros :

Le salarié accumule des congés mensuels et a droit à une indemnité de congés payés lors de son absence, compensant la perte de salaire. La loi exige que l'employeur évalue cette indemnité en utilisant deux méthodes : le maintien de salaire et la règle du 1/10ème.

Après avoir calculé les deux indemnités, la **plus avantageuse** doit être versée au salarié. Il y a donc une **comparaison** entre le **10ème** de la rémunération pendant la période d'acquisition des CP et le salaire **maintenu** pendant la prise, si le 10ème est plus **élevé** que le maintien il y a paiement sur la fiche de **paie de mai**.

Hotline HumanCare

Vous ressentez le **besoin d'être entendu** ou vous faites face à un **problème** concernant votre **service** ou à **titre individuel** ? Vos **représentants du personnel CFDT** sont là pour vous aider. Mais vous avez également la possibilité d'utiliser la ligne d'assistance de l'EFS, qui garantit **l'anonymat** et la **confidentialité**.

Il s'agit d'une plateforme digitale qui est spécialisé dans la **promotion de la qualité de vie au travail et la prévention des risques psychosociaux**.

0805 691 670

Si vous souhaitez plus d'informations rendez vous sur la page Sharepoint RH dédié : les services > ressources humaines > espace salarié > santé > prévention des RPS > cliquez sur "ici"

Cfdt:
ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG
GRAND EST

LETTRE D'INFORMATION ORANGE SANGUINE

Droit à la grève à l'EFS

A l'Établissement français du sang, nous avons un **droit de grève**, mais celui-ci est encadré pour garantir la **continuité des activités essentielles**, pour garantir la **sécurité transfusionnelle**. Des préavis et une assignation peuvent être imposés pour concilier ce droit avec les impératifs de santé publique.

Il faut se déclarer gréviste par **mail à la DRH** et à votre **chef de service**.

Rappel des retenues de salaire pendant la durée de la grève (mensuel) :

- 1 heure = 1/160ème
- Entre 1 heure et 3 H 30 = 1/50ème
- Toute la journée = 1/30ème

Pour le personnel assigné, il est important de se déclarer gréviste, même si l'on vous dit que cela ne sert à rien : c'est une fausse affirmation. En étant à la fois assigné et déclaré gréviste, vous êtes comptabilisé parmi les grévistes sans subir de perte de salaire !

Alors n'hésitez pas !

Discutons !

Pour suivre nos actualités et actions, vous pouvez vous rendre sur le site cfdt-efs.fr ou nous contactez directement.
Ensemble, nous sommes plus forts !

À très vite,
L'équipe **CFDT Grand Est**

Christine WALTER et Catherine LEGENTIL

Déléguées syndicales régionales CFDT EFS Grand Est

christine.walter67@gmail.com
catherinelegentil@laposte.net

P.-S. : Conformément à notre accord, il n'est pas possible de répondre à vos questions via cette messagerie professionnelle

"Toute personne ne souhaitant plus faire partie de la liste de diffusion syndicale CFDT peut, via l'option courrier indésirable de sa boite email, bloquer l'expéditeur."